

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le quatorze février, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

8 février 2024

Date du  
Conseil Municipal

14 FEVRIER 2024

A l'exception de : Madame MANENT.  
Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.  
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.  
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.  
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.  
Madame ROBERT qui a donné pouvoir à Madame DIVOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 26

Votants ----- 32

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 8/ DENOMINATION D'UN CHEMIN DE RANDONNEE – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAUCHY, conseiller municipal délégué

#### EXPOSE :

Suite à la création d'un nouveau chemin communal emprunté par le circuit labellisé de petite randonnée (PR) des côteaux d'Ermur, il convient de le dénommer pour faciliter sa localisation notamment pour les services d'urgence.

Les parcelles traversées comme celles entourant ce chemin font partie au cadastre de l'île de Beauchamp, il est proposé au Conseil Municipal de le dénommer chemin de Beauchamp.

#### DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-30,  
⇒ Considérant qu'il est nécessaire de dénommer ce chemin,  
⇒ Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 6 février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

19 FEV. 2024

Publié le :

19 FEV. 2024

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la dénomination de ce nouveau chemin de randonnée tel qu'indiqué sur les plans joints à savoir : Chemin de Beauchamp.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Michèle CHUPIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil Municipal  
du

Le Maire  
Jean-Claude PELLETEUR

Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le  
Publié le  
Certifié exact,  
Le Maire,

19 FEV. 2024

19 FEV. 2024

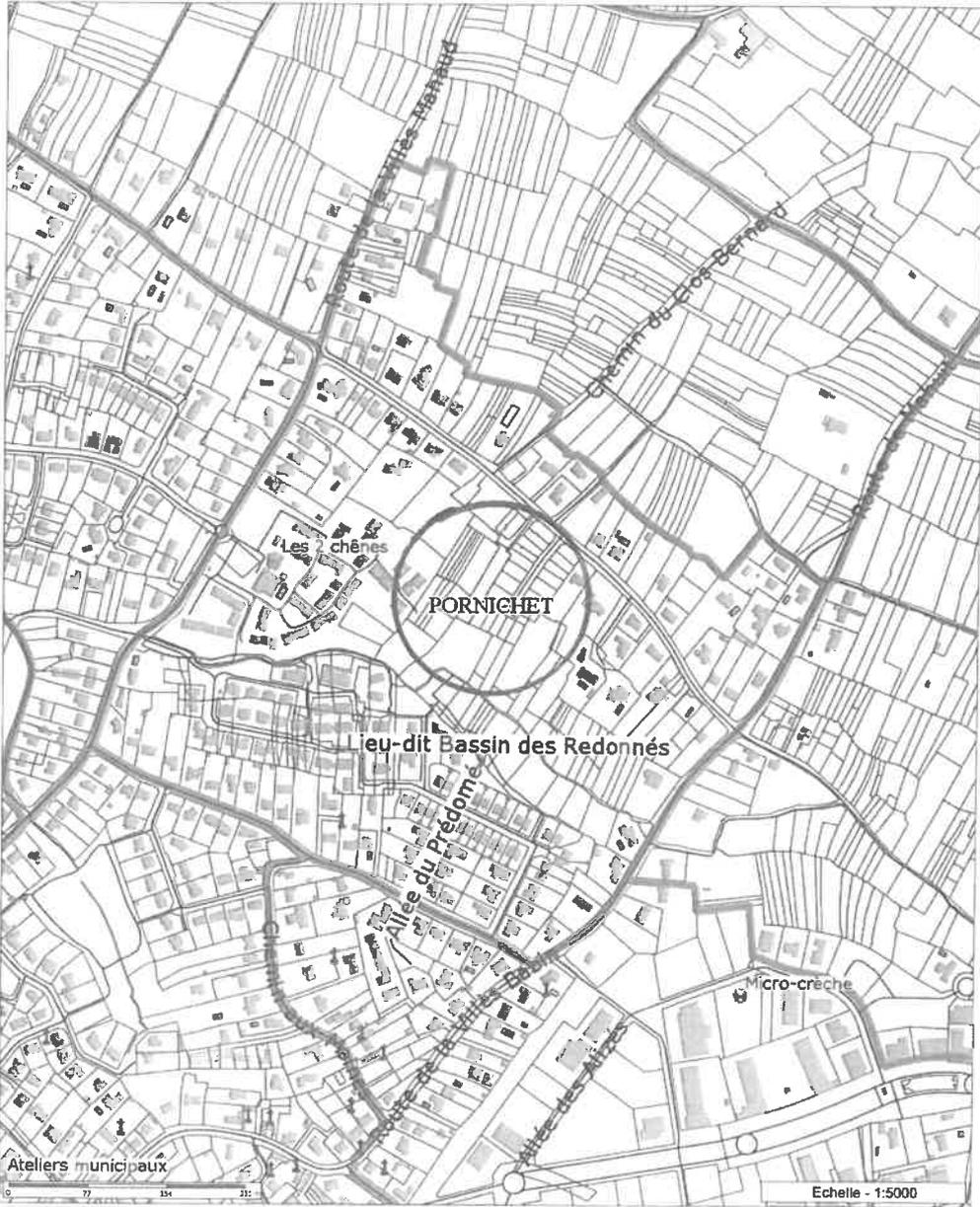
N°24.02.08



Jean-Claude PELLETEUR



**DENOMINATION CHEMIN DE BEAUCHAMP**



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la CARENE.

Département :  
LOIRE ATLANTIQUE  
Commune :  
PORNICHET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
Saint Nazaire  
1 rue Francis de Pressense CS 40289  
44600  
44600 Saint Nazaire  
tél. 02 40 00 10 10 - fax 02 40 00 97 20  
cdf.saint-nazaire@dgfip.finances.gouv.fr

Section : BH  
Feuille : 000 BH 01

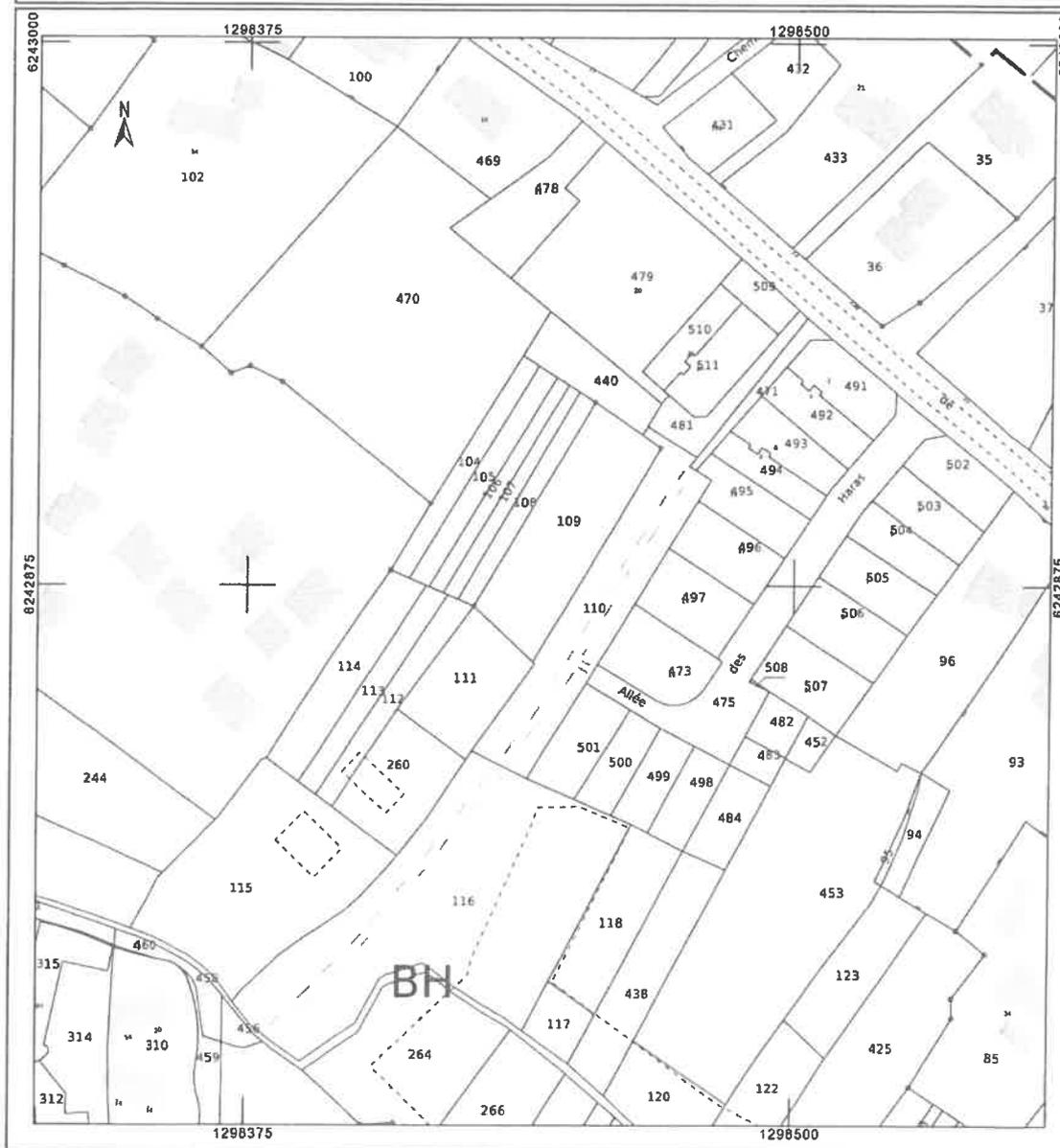
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 07/12/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET  
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB\_24\_02\_08**  
Objet : **8. Dénomination d'un chemin de randonnée – Approbation**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-02-14 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 8.3.1 - dénomination voies  
Identifiant unique : 044-214401325-20240214-DELIB\_24\_02\_08-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20240214-DELIB_24_02_08-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 8_Dénomination chemin randonnée.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240214-DELIB_24_02_08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	93.2 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 8. Annexe DCM 8.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240214-DELIB_24_02_08-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	677.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 février 2024 à 11h42min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 février 2024 à 11h42min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 février 2024 à 12h35min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 février 2024 à 12h35min16s	Reçu par le MI le 2024-02-19